

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A TOUTES POMPES

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR018

31122023

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *

biens

services *

dont export
et livraisons
intracommunautaires

209

215

217

210108 794

214

218

Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)

222

Production immobilisée*

224

Subventions d'exploitation reçues

226

Autres produits

2301

Total des produits d'exploitation hors TVA (I)

232108 795

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)

23469 312

Variation de stocks (marchandises)*

236-5 199

Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)

238

Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *

240

Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)

24230 096

Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE * 243)

2442 765

Rémunérations du personnel*

25017 640

Charges sociales (cf. renvoi 380)

2528 638

Dotations aux amortissements*

2548 456

Dotations aux provisions

256

Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 -111 }

26249

Total des charges d'exploitation (II)

264131 757

1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

270-22 962

Produits financiers (III)2802 847Charges financières (V)

29482

Produits exceptionnels (IV)

2903 056

Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348 }

3001 422

Impôt sur les bénéfices* (VII)

306

2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)

310-18 563

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

312

31418 563

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*

316

Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles

318

Provisions non déductibles*

322

Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)

324

Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248

330

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)

251

Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

998

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

999

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

997

Entreprises nouvelles (44 sexies) 986 ZFU -TE (44. octies A) 987

342

Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981 JEI (44. sexies A) 989

ZRD (44 terdecies) 127 ZRR (44. quindecies) 138

Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies) 991 Investissements outre-mer 344

ZFANG (44 quaterdecies) 345

BUD (44 sexdecies) 992 Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993

Dont divers Créance due au titre du report en arrière du déficit 346

350

Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies) 655

Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A) 643

Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B) 645

Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C) 647

Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D) 648

Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E) 641

Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F) 990

Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G) 649

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col.1 Déficit col.2

352

35418 563

Déficits

Déficit de l'exercice reporté en arrière *

356

Déficits antérieurs reportables : * 34 774 dont imputés sur le résultat :

360

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col.1 Déficit col.2

370

37218 563

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Designation de l'entreprise		A TOUTES POMPES		Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise		845 Route des Côteaux 31380 GRAGNAGUE						
SIRET		4 3 1 6 2 9 1 9 5 0 0 0 3 0						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12				
				Exercice N clos le				
				3 1 1 2 2 0 2 3				
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions				
		1		2				
				Net				
				3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	7 300	012	7 300	
		{	Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *			028	86 327	030	50 682	
	Immobilisations financières * (1)			040	789	042	789	
	Total I (5)			044	94 416	048	50 682	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
		Marchandises *		060	6 879	062	6 879	
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066		
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068		070		
			Autres* (3)	072	6 614	074	6 614	
	Valeurs mobilières de placement			080	54	082	54	
	Disponibilités			084	301 032	086	301 032	
	Charges constatées d'avance *			092	953	094	953	
	Total II			096	315 532	098	315 532	
	Total général (I + II)			110	409 948	112	50 682	
						Exercice N NET		
						1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	7 700			
	Ecart de réévaluation			124				
	Réserve légale			126	770			
	Réserves réglementées *			130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *131)			132	353 812			
	Report à nouveau			134				
	Résultat de l'exercice			136	-18 563			
	Subventions d'investissement			137				
	Provisions réglementées			140				
	Total I			142	343 719			
Provisions pour risques et charges			154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	4 858			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	858			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)			172	9 832			
	Produits constatés d'avance			174				
Total III			176	15 548				
Total général (I + II + III)			180	359 267				
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	2 661
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	680
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	1 507		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	1 250

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

A TOUTES POMPES
Société par actions simplifiée au capital de 7 700 euros
Siège social : 845, Route des Coteaux, 31380 GRAGNAGUE
RCS TOULOUSE 431 629 195

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 3 MAI 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'imputer la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 18 563 euros en totalité sur les sommes figurant sur le compte « Autres réserves » qui s'élève ainsi à 335 249 euros.

L'Assemblée Générale décide ensuite de prélever la somme de 71 428 euros sur le compte « Autres réserves » qui est attribuée à titre de dividendes aux associés, soit 714,28 euros par action.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 71 428 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

Dividendes distribués : 43 478 euros, soit 434,78 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 43 478 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

Dividendes distribués : 34 286 euros, soit 342,86 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 34 286 euros

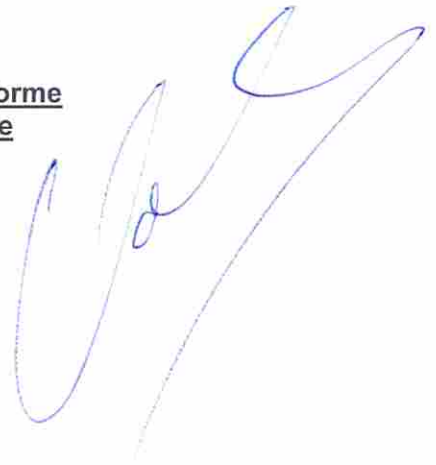
Exercice clos le 31 décembre 2022 :

Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 3 mai 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente

A large, stylized handwritten signature in blue ink, likely belonging to the President of the company, is written over the text 'Certifié conforme La Présidente'.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A TOUTES POMPES

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	7 300	402		404		406	7 300		
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426		
	Constructions		430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440	3 042	442		444		446	3 042	
	Installations générales agencements., aménagements divers		450	10 000	452		454		456	10 000	
	Matériel de transport		460	54 633	462	680	464	6 020	466	49 293	
	Autres immobilisations corporelles		470	23 992	472		474		476	23 992	
Immobilisations financières		480	789	482		484		486	789		
TOTAL		490	99 756	492	680	494	6 020	496	94 416		

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial				495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles				500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains			510		512		514		516	
	Constructions			520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels			530	3 042	532		534		536	3 042
	Installations générales, agencements, aménagements divers			540	151	542	1 064	544		546	1 215
	Matériel de transport			550	35 107	552	4 951	554	6 020	556	34 038
	Autres immobilisations corporelles			560	9 945	562	2 441	564		566	12 387
TOTAL				570	48 245	572	8 456	574	6 020	576	50 682

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR										
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	cession TRAFFIC	2		3		4		5
			8773KY82							
		6		7		8		9		10

Immobilisation	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values							
	①		②		③		④		Court terme *		Long terme					
											⑤		19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦	
1	6 020		6 020				1 250		1 250							
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
TOTAL	578	6 020	580	6 020	582		584	1 250	586	1 250	581		587		589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					579		Régularisations		590		583		594		595	
TOTAL									596	1 250	585		597		599	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A TOUTES POMPES

Néant ☐ *

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence- ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C

VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II

DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	34 774
Déficits transférés de plein droit (article 209- II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	34 774
Déficits de l'exercice			860	18 563
Total des déficits restant à reporter			870	53 337

III

DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	6 156
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	8 586
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.